



Obligation CEE fournisseur gaz

Par lumen

bonjour,

Ma copropriété a souscrit un contrat de fourniture gaz en 2022. Indépendamment du prix du combustible il nous est facturé 12,25 euros/MWh au titre des obligations CEE.

Malgré plusieurs démarches auprès du fournisseur je n'ai pas obtenu le mode de calcul de ces obligations CEE. Notre fournisseur précédent détaillait ce calcul qui utilisait la valeur du kWh cummac.

Je souhaite savoir si la valeur des obligations CEE par MWh est la même quel que soit le fournisseur de gaz.

Si c'est le cas, quelles sont les formules et valeurs utilisées actuellement.

Merci pour votre aide